



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 5 :
BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET PRINCIPAL

Séance Ordinaire du 5 avril 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 5 avril 2023.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 25

Absent : 0

Excusés : 10

Excusés avec procuration : Nathalie SOARES (à Jean-Georges MICOL), Michel MENJUCQ (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Françoise COSSECQ), Guillaume ALEXANDRE (à Emmanuelle ANGELINI), Violette LABARCHEDE (à Mathilde FERCHAUD), Grégoire REYDIT (à Daphné GAUSSENS), Jonathan VANDENHOVE (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Julie-Anne BROUSSIN (à Sandrine JOVENE), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU), Maxime JOYEZ (à Patrick ALVAREZ).

Absent :

Secrétaire : Daphné GAUSSENS

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

DOSSIER N° 5 : BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Le budget primitif est un acte d'autorisation et de prévision. Tous les montants, estimés de façon sincère (sans les avoir minoré ou majoré), ne sont que des chiffres prévisionnels.

L'exécution budgétaire de l'année 2023 pourra apporter de nouvelles recettes ou de nouvelles dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les ajustements nécessaires seront alors pris en compte par les décisions modificatives que le Conseil Municipal sera amené à voter au cours de l'année.

Pour mémoire et en application de la loi N° 92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientations budgétaires relatif au B.P. 2023 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2023.

	BUDGET PRINCIPAL	
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2022		2 600 447,33
Opérations Réelles de l'exercice 2023	31 130 485,82	33 568 161,49
Opérations d'ordre 2023	5 719 972,00	681 849,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	36 850 457,82	36 850 457,82
Résultat reporté 2022	256 789,83	
Opérations Réelles de l'exercice 2023	10 097 489,00	7 184 706,59
Reports et restes à réaliser	2 846 953,09	978 402,33
Opérations d'ordre 2023	2 181 849,00	7 219 972,00
TOTAL INVESTISSEMENT	15 383 080,92	15 383 080,92

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, mis en place par délibération du 07 décembre 2021

VU le débat d'orientations budgétaires 2023 en date du 21 février 2023,

VU la commission des finances en date du 24 mars 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article unique : **APPROUVER** et **ARRETER** le budget primitif principal de l'exercice 2023 présenté par chapitre, en équilibre, section par section, ainsi que ses annexes.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ :

22 voix POUR

3 voix CONTRE (Mme Claire LAYAN, M. Maxime JOYEZ, M. Patrick ALVAREZ)

3 ABSTENTIONS (M. Damien ROUSSEAU, M. Didier PAULY, M. Jean-Jacques HERMENCE)

7 n'ont pris pas part au vote (Mme Françoise COSSECQ, Mme Nathalie SOARES, Mme Sandrine JOVENE, M. Bruno QUERE, Mme Bérengère DUPIN, M. Jonathan VANDENHOVE, M. Xavier DE JAVEL)

Fait et délibéré le 5 avril 2023

LE MAIRE,
Patrick BOBET

Le/La secrétaire de séance,
Daphné GAUSSENS